



## Profil de poste – Animateur pédagogique départemental Hors Education Nationale en remplacement AD 40

### EMPLOYEUR

La Fédération de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) est une association nationale régie par la loi de 1901 et agréée par l'Education Nationale au titre des "associations éducatives complémentaires de l'enseignement public".

Ce mouvement de 115 salariés fédère 102 associations départementales et par elles, la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires de l'école primaire et d'un grand nombre de foyers coopératifs d'établissements du second degré ou de l'éducation spécialisée.

**L'Animateur pédagogique est un salarié de la Fédération, mis par elle au service d'une Association Départementale pour développer la politique fédérale du mouvement.**

### DEFINITION DE FONCTION

L'animateur pédagogique départemental hors Education Nationale exerce ses fonctions au Siège de l'Association Départementale et, sur missions particulières, auprès des coopératives scolaires ou tout lieu où les activités de l'OCCE l'exigent.

#### Principales missions

##### ↳ Animation pédagogique

- Mise en œuvre de la Motion d'Orientation fédérale et de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.
- Mise en œuvre et suivi des actions pédagogiques nationales, régionales et départementales décidées par le Conseil d'Administration Départemental (CAD), en cohérence avec les orientations fédérales définies en Assemblée Générale, et en collaboration avec les élus.
- Missions d'animation et d'accompagnement, en collaboration avec un élu de l'Association Départementale.
- Collaboration dans la création et la réalisation de projets pédagogiques.

##### ↳ Travail administratif

- Aide à la création et à la gestion, suivi des coopératives scolaires des Premier et Second Degrés (conseils, assurances, etc.).
- Information sur les obligations des mandataires, gestionnaires de coopératives scolaires des Premier et Second Degrés.

##### ↳ Travail associatif

- Contribution à la vie démocratique de l'Association Départementale, sans pouvoir décisionnel.
- Relations avec les adhérents et partenaires de l'Association Départementale.
- Maintenance des outils de communication de l'Association Départementale à destination de l'ensemble des acteurs de la vie de l'association.
- Participation éventuelle à des réunions statutaires

#### Position et environnement

↳ **Sous la responsabilité hiérarchique** du Président de l'AD d'affectation (par délégation de pouvoir du Président fédéral).

↳ **Principaux interlocuteurs internes** : Président de l'AD, Secrétaire général de l'AD, trésorier de l'AD.

↳ **Principaux interlocuteurs externes** : les classes, écoles et établissements scolaires ; les partenaires pédagogiques et associatifs de l'AD.



## PROFIL REQUIS

### Compétences et connaissances

- ↪ Connaissance du système éducatif - Connaissance de la coopération, des pratiques pédagogiques coopératives
- ↪ Connaissance du fonctionnement associatif
- ↪ Compétence en conduite de projet
- ↪ Maîtrise de l'outil informatique
- ↪ Capacités rédactionnelles - Aisance relationnelle - Capacité d'adaptation

### Formation / Expérience

- ↪ Bac + 2 dans le domaine de l'animation / de l'éducation souhaité.
- ↪ Expérience dans le domaine de l'animation et expérience associative souhaitées.

## CONDITIONS D'EMPLOI

Type de contrat : CDD remplacement.

Début du contrat : au 1<sup>er</sup> janvier 2018 - Durée : 3 mois environ.

Temps plein sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures (37h30 de travail effectif + RTT) fixées de façon générale du lundi au vendredi. Huit semaines de congés payés annuels.

Convention collective de l'animation – Statut Agent de maîtrise – Groupe C – Coefficient 332.

Avantages : Titres restaurant – 13<sup>ème</sup> mois.

Localisation : Siège de l'Association départementale OCCE 40 - 281 Avenue Pierre de Coubertin - 40000 MONT-DE-MARSAN.

Déplacements fréquents sur le département / déplacements ponctuels dans toute la France – Possibilité de réunions ponctuelles en soirée.